

cette nature saute aux yeux. Le soldat canadien dans les tranchées doit communiquer ses griefs, s'il en a, au parlement du Canada, tandis que le ministre de la Milice et de la Défense doit assumer toutes les responsabilités. Dans ces conditions, comment le soldat canadien pourrait-il obtenir justice par l'intermédiaire de la Chambre des communes de la Grande-Bretagne?

Les vers suivants de Kipling sont bien vrais :

" Daughter in her mother's house,
Mistress in her own."

On peut en dire autant de cette autre maxime classique : "Impôt comporte représentation et entraîne responsabilité."

J'appelle l'attention de la Chambre sur cette lettre vraiment remarquable. L'ancien ministre de la Milice dit au premier ministre que lorsqu'il est allé en Angleterre pour voir aux besoins de l'armée canadienne, lord Kitchener lui a déclaré qu'il était entendu, qu'il n'avait pas à s'en occuper; que les troupes canadiennes seraient dirigées et traitées comme les réguliers britanniques. Le haut commissaire lui a dit également qu'il ne pouvait présumer avoir aucun contrôle sur les troupes canadiennes tant qu'elles seraient en Angleterre. Est-ce bien ainsi qu'il faut entendre le gouvernement parlementaire, l'administration constitutionnelle? Comment! Voilà un ministre de la couronne qui se laisse dire par un de ses collègues en Angleterre qu'il n'a aucune autorité à exercer en pareil cas! Qu'est-ce que cela signifie? Je viens de le déclarer, cela signifie qu'il n'y a ni unité de but, ni unité de pensée, ni unité d'action. Or, quand il y a absence d'unité, l'efficacité est-elle possible et peut-on l'espérer? Voilà ce dont j'ai à me plaindre.

Dans une de ses lettres au ministre de la Milice le premier ministre dit qu'il lui a fallu consacrer à l'aplanissement de ces petites difficultés toute l'énergie que la conduite de la guerre exigeait de sa part. Voici ses propres paroles :

Il m'est souvent arrivé d'avoir à consacrer à l'aplanissement de difficultés qu'on aurait pu éviter, le temps et l'énergie que réclamait impérieusement de ma part l'accomplissement de devoirs beaucoup plus importants.

Je le comprends, le premier ministre avait sur les épaules un fardeau énorme, son temps et son énergie étaient littéralement absorbés par d'immenses responsabilités. Mais s'il lui a fallu se consacrer au règlement de ces mesquines querelles, à qui la faute sinon à lui-même? En exerçant sa propre autorité il eût évité tous ces petits malaises et se serait trouvé libre de dévouer toute son énergie et tout son temps aux choses de la guerre.

Mais il y a beaucoup plus. Le ministre de la Milice dit pourquoi il tient à exercer son contrôle; il donne tout simplement pour

[Le très hon. sir Wilfrid Laurier.]

raison qu'il pouvait administrer les affaires mieux qu'on ne le faisait en Angleterre, et il fournit, à l'appui de cette prétention, un exemple spécifique.

Tous ceux qui m'entendent en ce moment savent que, d'après nos soldats qui sont revenus de la guerre depuis deux ans, l'équipement par nous fourni à nos troupes et acheté au Canada a dû, dès leur arrivée en Angleterre, être mis de côté comme dépourvu de toute valeur. Monsieur l'Orateur, cette accusation, vous l'avez entendue formuler, tout le monde l'a entendue formuler.

Si elle est fondée, elle révèle un état de choses extraordinaire. Nous sommes engagés dans une grande guerre qui nous cause d'énormes dépenses. Emporté par son zèle, le ministre des Finances, nouveau Pierre l'Hermite prêchant une sainte croisade, n'a cessé de nous recommander la prudence et la plus stricte économie. Il a bien fait, il n'a fait là que son devoir. Mais pendant qu'il nous admonestait ainsi, on nous faisait perdre, en Angleterre, des millions de piastres en mettant de côté, comme chose sans valeur, l'équipement de nos soldats. Est-ce que j'exagère? Est-ce que je fais là une citation que la preuve ne saurait justifier? Voyons ce que dit, au sujet du contrôle des troupes cette même lettre du ministre de la Milice au premier ministre en date du 23 octobre. Le voici :

Je vous ai parlé, dans ce temps-là, du sujet de notre matériel et de nos fournitures de tout genre, et je vous ai démontré que les excuses—

Remarquez bien ce mot.

que les excuses des officiers britanniques n'étaient aucunement fondées. Vous avez le mémoire que j'ai rédigé à cette époque et qui prouve l'absolue fausseté de leurs excuses fantaisistes au sujet de nos camions.

Il est donc avéré que le ministre de la Milice a averti le premier ministre de ce que l'on faisait de notre équipement et de nos approvisionnements en Angleterre; tout cela, d'après le ministre de la Milice, était mis au rebut de la main même des officiers britanniques, sans aucune raison. En se servant d'un pareil langage, l'honorable ministre a assumé une très grave responsabilité. C'est aller fort loin que d'oser pareille affirmation à l'égard d'officiers britanniques. Il n'en est pas moins vrai qu'on a laissé subsister cet état de choses durant dix mois sans y apporter aucun remède. De deux choses l'une: on a mis tous ces articles de côté avec ou sans raison; si c'est avec raison on peut en inférer que le ministre de la Milice avait fourni aux troupes canadiennes des articles inutilisables, défectueux ou de qualité inférieure.

Si, d'un autre côté, c'est le ministre de